

Environnement

## Plus de 70 sites toxiques menacent en Montérégie

Anne Caroline Desplanques | Agence QMI | Publié le 9 janvier 2018 à 23:34 - Mis à jour le 9 janvier 2018 à 23:37



L'eau potable de 300 000 personnes résidant entre Beauharnois et Longueuil est menacée par plus de 70 sites toxiques en toute connaissance de cause des autorités, dénoncent des organismes.

C'est ce que révèle un rapport réalisé par la SCABRIC, un organisme voué à l'amélioration et à la conservation de la qualité de l'eau et des sols du bassin versant de la rivière Châteauguay.

Le document recense 26 terrains dont l'eau souterraine est contaminée, 17 sites d'entreposage et de traitement de matières dangereuses, un incinérateur de déchets dangereux et 23 lieux d'entreposage des neiges usées.

À ce décompte s'ajoutent huit sites contaminés sur le territoire autochtone de Kahnawake.

« Tous ces lieux impliquent un risque de contamination de l'eau, qu'elle soit de surface ou souterraine », prévient la SCABRIC.

et l'arrondissement de Saint-Hubert, à Longueuil.

## Montérégie toxique

La SCABRIC compte sur son territoire le pire site contaminé du Québec : les lagunes de Mercier. La pollution accumulée depuis 1968 à cet endroit condamne les puits artésiens sur plus de 30 km<sup>2</sup> alentour.

« La Montérégie est la région du Québec, à part le Nord-du-Québec et ses sites miniers, où il y a le plus de sites contaminés », commente l'écotoxicologue Daniel Green, de la Société pour vaincre la pollution.

« C'est un milieu assez urbain, ce qui expliquerait le nombre de sites », ajoute Antoine Verville, directeur du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec.

Le problème, c'est que la « Zone Châteauguay » est « une des plus importantes zones de recharge phréatique du Québec », indique M. Green.

Autrement dit, les contaminants qui s'accumulent dans le sol glissent aisément dans les nappes d'eau souterraine.

## Inaction de Québec

Alain Saladzius, de la Fondation Rivières, déplore l'inaction de Québec relativement à ce portrait toxique.

« Le ministère de l'Environnement a la connaissance de ce qui va mal, mais ça s'arrête là », critique-t-il.

Les données compilées par la SCABRIC viennent en effet du ministère de l'Environnement lui-même. Le ministère manque toutefois de moyens humains et financiers pour agir sur le terrain, déplore M. Saladzius.

## Quand le pollueur fait faillite, le contribuable écope

L'État craint de pousser les pollueurs à la faillite en exigeant qu'ils décontaminent leurs terrains ou en leur imposant des amendes trop sévères, estime l'écotoxicologue Daniel Green, de la Société pour vaincre la pollution.

La mairesse de Mercier, Lise Michaud, confirme. Elle s'inquiète particulièrement des sablières en fin d'exploitation sur son territoire, qui se convertiraient, dit-elle, en dépotoirs clandestins.

## La note aux contribuables



nous dit que s'il leur dit de nettoyer, ils vont faire faillite. »

M. Green explique que lorsqu'un pollueur fait faillite, son terrain contaminé devient orphelin. L'État en devient propriétaire et a de fait la responsabilité de le nettoyer, ce qui peut coûter des millions de dollars aux contribuables.

C'est par exemple le cas à Saint-Isidore, où Ottawa devra dépenser plus de 25 M\$ pour réhabiliter un dépotoir abandonné qui menace l'eau potable, révélait *Le Journal* samedi.

Dans le cas des lagunes de Mercier, le pire site contaminé au Québec, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement avait estimé que la décontamination coûterait environ 80 M\$, en 1994.

## **Compagnie millionnaire**

Vingt-quatre ans plus tard, rien n'a été fait et le terrain est toujours toxique. Le site des lagunes de Mercier appartient à la compagnie américaine Clean Harbors qui a déclaré des revenus de 755,8 M\$ US au troisième trimestre de 2017.

Recommandé pour vous